

Communiqué de presse « Oui à une assurance chômage sûre »

Lundi 5 juillet 2010

Éviter une hausse plus forte des cotisations salariales

L'économie suisse s'engage en faveur d'une révision de l'assurance chômage équilibrée

L'Union suisse des arts et métiers, l'Union patronale suisse et le Centre Patronal s'engagent en faveur de la révision de l'assurance chômage soumise au vote le 26 septembre. Le projet, qui prévoit une adaptation équilibrée des cotisations et des prestations, permettrait de résorber le déficit actuel d'une manière acceptable pour l'économie et sur le plan social. En cas de refus, l'augmentation des cotisations salariales serait au moins deux fois plus forte.

La révision proposée ne touche pas aux prestations de base de l'assurance chômage. La durée de perception maximale et le montant des indemnités journalières restent inchangés. Selon Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, « les syndicats et partis de gauche, qui combattent cette réforme en l'accusant de démanteler des prestations sociales, nient les besoins avérés en termes d'assainissement. Leurs accusations manquent totalement leur cible ».

Supprimer de mauvaises incitations

Bruno Zuppiger, président de l'Union suisse des arts et métiers, considère que l'objectif principal de la politique en matière d'emploi doit être de réintégrer les chômeurs dans le monde du travail le plus vite possible. Aux yeux de l'économie suisse, il est important corriger les mauvaises incitations de l'assurance chômage qui lui confèrent un attrait malvenu. Ainsi, la révision met un terme au va-et-vient entre les programmes d'emploi temporaire et les mesures relatives au marché du travail. « Grâce à la révision de la loi, de telles pratiques abusives ne seront plus possibles », a déclaré M. Zuppiger.

Éviter une hausse plus forte des cotisations salariales

Un refus de la réforme aurait des conséquences pour tous les travailleurs et employeurs. En effet, en cas de rejet, les cotisations enregistreraient une hausse au moins deux fois plus forte. Dans ce contexte, il convient de rappeler que les cotisations salariales s'alourdiront déjà, ces prochaines années, en lien avec la hausse des cotisations et des primes pour l'assurance invalidité (AI), les allocations pour perte de gain (APG) et l'assurance maladie. D'après Hanny Baghdadi, propriétaire de Scooterfashion : « L'assainissement de l'assurance chômage ne doit pas être axé uniquement sur les cotisations, il faut également prendre des mesures du côté des prestations. »

Stop à l'endettement pour consolider l'assurance chômage

Le déficit annuel de l'assurance chômage avoisine un milliard de francs. Un assainissement qui se contenterait de relever les cotisations ne ferait que combattre les symptômes. Or les travailleurs ont d'autant plus besoin d'un filet de sécurité sociale efficace dans une période économiquement difficile.

C'est pourquoi il est absolument indispensable d'accepter le projet soumis au peuple le 26 septembre. Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal, a déclaré : « C'est à ce prix que notre assurance chômage pourra continuer à être un modèle et à fournir des prestations qui, en comparaison internationale, sont et resteront parmi les plus généreuses. »

Pour toutes questions :

CN Bruno Zuppiger, président de l'usam : 079 236 23 32

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam : 079 285 47 09

Thomas Daum, directeur de l'UPS : 044 421 17 31 ou 079 438 06 61

Roland A. Müller, responsable des questions de politique sociale de l'ASA : 044 421 17 35 ou 079 220 52 29

Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal : 021 796 33 00